

Avis relatif au marché du carbone

Le California Air Resources Board enquête sur des crédits compensatoires délivrés pour un projet réalisé selon le protocole de destruction du méthane des lisiers (Livestock Methane Destruction Project)

Publié le 10 juin 2020

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) de gaz à effet de serre (GES) du Québec est lié à celui de la Californie et ceux-ci forment, depuis le 1er janvier 2014, un marché du carbone régional. Les unités d'émission et les crédits compensatoires délivrés par l'un ou l'autre des gouvernements partenaires sont fongibles et peuvent être transigés entre les entités inscrites auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou du California Air Resources Board (CARB).

L'objet de cet avis est d'informer les participants que le CARB a lancé une enquête visant à déterminer si les crédits compensatoires délivrés pour un projet réalisé au site de Central Sands Dairy à Nekoosa, au Wisconsin, selon le protocole de destruction du méthane des lisiers (Livestock Methane Destruction Project), pourraient l'avoir été alors que les installations n'étaient pas conformes aux réglementations de l'État du Wisconsin (Pollutant Discharge Elimination System (WPDES) permit requirements).

Le tableau ci-dessous identifie les crédits compensatoires visés par l'enquête.

No de projet du CARB	Début de la période de déclaration	Fin de la période de déclaration	Millésime	Nombre de crédits délivrés par CARB	Date de délivrance	Période d'invalidation	Début de la période d'invalidation
CALS5123-D	2017-04-01	2018-03-31	2018	15 002	2018-10-23	8 ans	2018-03-31

Le CARB a communiqué avec les parties impliquées dans cette enquête et recueille les informations additionnelles qui lui permettront de déterminer si les crédits compensatoires visés par l'enquête doivent être invalidés.

Les parties impliquées ont été informées le 5 juin 2020. Elles ont 25 jours pour fournir des informations additionnelles pertinentes à l'enquête. Une fois toutes les informations additionnelles reçues, le CARB aura 30 jours pour rendre une décision quant à l'invalidation des crédits compensatoires. La décision sera communiquée simultanément à tous les participants du marché du carbone.

D'ici à ce que l'enquête soit conclue, les transferts des crédits compensatoires visés par l'enquête sont suspendus. Certains de ces crédits compensatoires ont

été remis aux fins de couverture des émissions de GES et se trouvent dans le compte de retrait des gouvernements.

Dans l'éventualité où les crédits compensatoires étaient invalidés, les parties affectées en seraient avisées et les crédits compensatoires invalidés seraient retirés du système de suivi des droits d'émission CITSS de façon permanente. Le cas échéant, les crédits compensatoires ne pourraient plus être transférés ou utilisés aux fins de couverture des émissions de GES.

Dans l'éventualité où les crédits compensatoires demeuraient valides, les parties affectées en seraient avisées et l'interdiction de transfert serait levée.

Informations additionnelles concernant l'enquête en cours

Lien vers [l'avis de marché du CARB](#) (en anglais).

Lien vers la [foire aux questions \(FAQ\) du CARB](#) (en anglais).

Lien vers l'information sur le [programme de crédits compensatoires du Québec](#).

Pour toute question ou commentaire, veuillez communiquer avec le registraire du marché du carbone du Québec :

Téléphone : 418 521-3868, poste 7074, ou 1 800 561-1616, poste 7074

Courriel : registraireqc-spede@environnement.gouv.qc.ca.